Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 29 (1949)
Heft: 12

Artikel: À la tête de notre représentation diplomatique en France
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888428

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A LA TÊTE

DE NOTRE REPRÉSENTATION

DIPLOMATIQUE EN FRANCE

M. Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse en France (Photopress A. G., Zurich).

En demandant au Conseil fédéral de le remplacer au poste qu'il a si brillamment occupé pendant plus de quatre ans, Monsieur le Ministre Carl J.-Burckhardt a causé une peine profonde à toute la colonie suisse et singulièrement à la Chambre de commerce suisse en France dont il n'a cessé, en qualité de Président d'honneur, de suivre les travaux avec une particulière bienveillance.

Monsieur le Ministre Burckhardt doit l'immense considération dont il jouit dans tous les milieux, non seulement à ses éminentes qualités personnelles, mais aussi au succès qu'il a remporté dans sa délicate mission. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à l'été 1945, date de son investiture, et de faire l'inventaire des difficultés résolues, tant en matière de contentieux qu'en matière commerciale, financière, touristique ou sociale. L'atmosphère cordiale qui n'a cessé de présider aux récents travaux de la commission mixte franco-suisse et les résultats obtenus permettent de mesurer le chemin parcouru sous l'égide de Monsieur Burckhardt. La Suisse a contracté envers lui et envers Madame Burckhardt une grande dette de reconnaissance.

Notre compagnie présente à Monsieur le Ministre Burckhardt ses remerciements les plus chaleureux et ses vœux les meilleurs.

Le Conseil fédéral ne pouvait mieux agir, pour succéder à Monsieur Burckhardt, que de faire appel à Monsieur Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse à Bucarest.

Issu d'une des plus vieilles familles suisses, le nouveau ministre de Suisse en France est né à Londres en 1898. Après avoir fait ses études à la faculté de droit de l'Université de Berne, où il obtint son doctorat, il entra au service du Département politique en 1929. Transféré à Washington en 1930, il y fut nommé attaché de légation en 1931.

Chargé dès 1938 des affaires économiques dans la capitale française, il fut rappelé à Berne en 1941 pour y diriger la section financière du Département politique.

Promu conseiller de légation en 1932, puis transféré à la légation de Suisse à Rome, il y assuma, de 1943 à 1945, les fonctions de chargé d'affaires « ad interim ». Il quitta Rome en 1946 pour se rendre à Moscou, puis, en 1947, fut nommé ministre de Suisse à Bucarest.

Dans ces différents postes, où la mission qu'il avait à remplir était hérissée de difficultés, Monsieur de Salis a fait preuve d'une compétence remarquable, d'une grande distinction et d'un talent diplomatique éprouvé. C'est pourquoi la colonie suisse en France s'estime privilégiée par le choix du Conseil fédéral.

La Chambre de commerce suisse en France se félicite d'autant plus vivement de cette nomination qu'elle a déjà pu apprécier les très grandes qualités de Monsieur de Salis alors qu'il remplissait à Paris, au début de la dernière guerre, les fonctions d'attaché commercial. Tout en l'assurant de son respect et de son dévouement, elle lui présente ses félicitations pour la distinction dont il a été l'objet et ses vœux les plus chaleureux pour la mission qui l'attend en France.